



**MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN**  
1589, rue Principale  
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0  
Tél. : (819) 828-2872      Téléc. : (819) 828-0442

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, **Maryse Ducharme de la susdite municipalité,**

**QUE :** - lors de la séance ordinaire tenue le lundi, trois avril deux mille vingt-trois (03-04-23) les membres du Conseil municipal ont adopté le règlement suivant :

*n° 383 : déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis.*

Les personnes intéressées à prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

**DONNÉ à Saint-Adrien ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille vingt-trois**

Maryse Ducharme,  
Directrice générale et greffière-trésorière